



## PROCÉDURE : VÉRIFICATION NOMINALE DU CASIER JUDICIAIRE (CIPC-Plus)

Au Canada, il existe essentiellement deux méthodes pour vérifier si une personne possède des antécédents judiciaires ou un dossier criminel :

- **Vérification nominale du casier judiciaire** : est une recherche par *nom et date de naissance* effectuée dans le répertoire du (CIPC) et sur les bases de la *Cour provinciale du Québec* pour déterminer l'existence d'antécédents judiciaires et d'un casier criminel.
- **Attestation de vérification de casier judiciaire** : vérification « certifiée » par prélèvement des *empreintes digitales* déposées au *Service Canadien d'Identification Criminelles en Temps Réel (SCICTR)* de la GRC.

Le Groupe CCG est une des rares entreprises civiles accréditées par le *Service Canadien d'Identification Criminelles en Temps Réel (SCICTR)* de la *Gendarmerie Royale du Canada (GRC)* pour la *vérification certifiée par prises d'empreintes digitales*.

### Procédure : Vérification nominale du casier judiciaire

La vérification du dossier de condamnations criminelles du Canada, connu sous l'appellation *CIPC*, doit être effectuée conformément à une directive ministérielle relative à la divulgation d'informations sur les casiers judiciaires par la GRC. Pour effectuer une demande, il est essentiel de soumettre un consentement spécifique accompagné de pièces d'identités acceptées :

#### Étape 1 : Formulaire de consentement

Le sujet doit consentir à ce qu'une vérification nominale du casier judiciaire soit effectuée sur les bases du *Centre d'information de la police canadienne (CIPC)* de la *Gendarmerie Royale du Canada (GRC)*. Il doit compléter les deux pages du formulaire, signer en présence d'un membre de votre entreprise la **section C** (page 1) et à l'endroit indiqué en page 2.

#### Étape 2 : Vérification de l'identité

Le sujet doit présenter deux (2) pièces d'identité valides, dont une délivrée par un gouvernement comportant une photo ainsi que du nom du sujet, la date de naissance et une signature.

Vous devez compléter et signer la **section D** en (page 1) pour attester que le signataire est bien celle figurant sur les pièces d'identité.

#### Pièces d'identité acceptées \*

- |                           |                                 |                                   |   |
|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| • Passeport canadien      | • Permis de conduire            | • Certificat de statut autochtone | • Carte <i>NEXUS</i>                    |
| • Passeport étranger      | • Carte de citoyenneté (Canada) | • Carte Croix-Rouge (Canada)      | • Carte Institut canadien non-voyants   |
| • Certificat de naissance | • Carte résident permanent      | • Carte militaire (MFID)          | • Carte d'identification (gouvernement) |

\* La carte du numéro d'assurance sociale n'est pas une pièce d'identité acceptée.

#### Étape 3 : Transmission de la demande

Veuillez nous transmettre le formulaire dûment complété et signé accompagné de deux pièces d'identité valides par courriel à l'adresse : [enquete@groupeccg.com](mailto:enquete@groupeccg.com)

**Le résultat vous sera transmis par courriel dans un délai moyen de 24 à 36 heures.**

**IMPORTANT:** Le sujet doit être informé qu'une déclaration incomplète de l'historique judiciaire en page 2 du formulaire pourrait engendrer un résultat avec la mention « *Incomplet* » obligeant le sujet à se soumettre une prise d'empreintes digitales nécessitant une période de traitement de 120 jours par la *Gendarmerie Royale de Canada*.